



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'A.S IMT le 8 février 2024 à 13H en présentiel et en visioconférence

Présents : Fanny ASTGEN, Eric BOURHIS, Marine CARAYON, Caroline COQUET, Frédéric CURMIN, Mourad DEBBABI, Stéphane DEHORS, Audrey GALLINEAU, Franck GILLET, Olivier LEROY, François PEREZ, Xavier VASSEUR.

Représentés : Stéphane BEGOM, Laurent BERNARD, Nadia KADRA, Séverine VIALAT, Victor LOPEZ, Miroslav SETKIC.

Ordre du jour

Ouverture de la séance à 13h04

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président de l'A.S IMT Evry

18 personnes présentes ou représentées.

La majorité est à la moitié des adhérents +1 voix (quorum).

Président de séance : Stéphane DEHORS.

Secrétaire de séance : Caroline COQUET.

2. Proposition de modification des statuts de l'AS IMT – Vote

Le quorum n'est pas atteint donc ce point sera abordé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée à 13h15.

3. Possibilité de remboursement de l'activité musculation pendant 3 ans suite à irrégularité de procédure à la demande des adhérents concernés

Arrivée de Guillaume MALMEZAC avec 2 pouvoirs (Hannah VRTIC-ZENINO, Marion BONDU). Le nombre de présents et représentés passe de 18 à 21 et la majorité absolue est maintenant à 12 voix.

1ere proposition du conseil d'administration : Le Conseil d'Administration de l'Association propose de ne pas rembourser les adhérents.

2eme proposition du conseil d'administration : La Conseil d'Administration de l'Association propose de rembourser les adhérents qui le demandent.

Les 2 propositions sont mises au vote.

1ere proposition :

Pour : 12 voix - Eric BOURHIS, Frédéric CURMIN (1 pouvoir), Mourad DEBBABI, Stéphane DEHORS (2 pouvoirs), Franck GILLET, Olivier LEROY, François PEREZ, Xavier VASSEUR (1 pouvoir).

Abstention : 2 voix - COQUET Caroline (1 pouvoir)

Contre : 7 voix - LAURENT Bernard, CARAYON Marine, GALLINEAU Audrey, ASTGEN Fanny, MALMEZAC Guillaume (2 pouvoirs)

Association A.S IMT Evry
9 rue Charles Fourier
91011 EVRY-COURCOURONNES Cedex



2eme proposition :

Pour : 7 voix - LAURENT Bernard, CARAYON Marine, GALLINEAU Audrey, ASTGEN Fanny, MALMEZAC Guillaume (2 pouvoirs)

Abstention : 2 voix - COQUET Caroline (1 pouvoir)

Contre : 12 voix - Eric BOURHIS, Frédéric CURMIN (1 pouvoir), Mourad DEBBABI, Stéphane DEHORS (2 pouvoirs), Franck GILLET, Olivier LEROY, François PEREZ, Xavier VASSEUR (1 pouvoir).

La 1ere proposition est adoptée à la majorité des voix.

Fait à Evry Courcouronnes, le **08 FEV 2024**

**Signature du président de
séance**
Stéphane DEHORS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Stéphane DEHORS'.

**Signature du secrétaire de
séance**
Caroline COQUET

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style that clearly shows the name 'Caroline COQUET'.